

1751–1752 ARRESTATION DE RENE GABRIEL DE ROBIEN, SIEUR DE PONTLO, AMANT DE LA CELEBRE MARION DU FAOÛT

« De par le Roi, il est ordonné d'arrêter le sieur René Gabriel de Robien de Pontlo¹, de le conduire chez les sœurs de la Charité de Pontorson et ce faire, sa Majesté donne pouvoir et commission par le présent ordre. »

Fait à Fontainebleau le 7 novembre 1751

Louis

Son fils faisant l'objet d'une mauvaise conduite et bassesses, le père² prit la résolution de le faire enfermer. Qu'a-t-il fait exactement, ce gentilhomme ? Il a certes bu avec des voleurs de grand chemin, mais, plus grave, il s'est fait passer dans des villages pour un subdélégué de l'intendant afin d'exiger de l'argent. Cette situation fut contrôlée véritablement par le subdélégué qui alla dans les quartiers de Rostrenen et du Faouët s'assurer de la véracité des faits. On alla même croire que son épouse aurait pu avoir quelques torts.

Qui paierait sa pension ? A l'égard du bien, il ne jouissait que de celui de sa mère qui était médiocre puis il était endetté ; Cependant son père, passant pour avoir plus de 8000 livres de rente, ne ferait pas de difficulté pour payer cette pension et les frais de capture, d'autant plus qu'il était assez sensible au déshonneur que lui causait son fils aîné.

C'est ainsi que le 4 janvier 1752, le sieur René Gabriel de Robien était conduit à Pontorson et enfermé à cause de sa vie crapuleuse et de ses mauvaises fréquentations.

Le 8 novembre 1767, 15 ans après, le comte de Florentin reprit le dossier, car le père du condamné étant décédé en 1765³. René de Robien prit la liberté de présenter un placet afin de demander sa liberté, au début de 1766. Cette liberté, il l'a recouvrée mais on ne sait pas comment. Deux choses l'une, le comte pensa qu'il s'était évadé, comme ses parents le prétendent, soit que les religieux l'avaient laissé sortir comme sa femme l'expose. Quoiqu'il en soit, il sollicita auprès du ministre la révocation de l'ordre donné contre lui en 1751. Ses parents, déjà, émirent un avis défavorable. Puis René de Robien et son épouse prirent le parti de se retirer à Jersey dans la crainte de nouveaux ordres pour le renfermer.

Le comte désira savoir comment le sieur de Robien sortit de prison à Pontorson et comment il se conduisit pendant l'année qu'il passât en Bretagne depuis sa sortie de cette maison jusqu'à sa retraite à Jersey.

Une longue lettre fut écrite et envoyée à Versailles par le signataire Aurouard, le 29 novembre 1767. En voici des extraits :

« Le sieur de Robien de Pontlo est un gentilhomme allié aux plus anciennes maisons de Bretagne. Il est proche parent de monsieur de Robien, président au Mortier du Parlement de Bretagne et de monsieur de Robien de Camron, procureur général, syndic des états de cette province.

Il se maria en 1741 avec une demoiselle⁴ peu partagée des biens de la fortune. Cette alliance fut contractée contre le gré du père et le vœu de la famille. Dès qu'il se vit maître de ses actions, il s'abandonna

1 Issu d'une très vieille famille de la noblesse bretonne, il est vraisemblablement né entre 1706 et 1710. Il est décédé le 30 septembre 1772 à Glomel, et inhumé le lendemain dans la paroisse de Millionnec. (Archives des Côtes d'Armor, BMS Saint-Michel de Glomel 1761-1782, cliché 171-472).

2 Il s'agit de Charles Pierre de ROBIEN. Quand ils se marient le 3 août 1705 à Glomel (Côtes d'Armor), il est « chevalier seigneur et Vicomte de Pontlo ». (Archives des Côtes d'Armor, BMS Glomel 1698 – 1712, cliché 174/345).

3 Le 1er janvier 1765 à Plourhan, actuelles Côtes d'Armor. (Archives des Côtes d'Armor, BMS Plourhan 1750-1768, cliché 277/376).

4 Le 4 août 1741 il épouse Anne Françoise GESLIN de Bourgogne à Lantic, anciennement paroisse de l'évêché de Vannes, actuellement dans le département des Côtes d'Armor, près de Binic. (Archives des Côtes d'Armor, BMS Lantic 1731-1770, cliché 85/476).

aux plus grands vices et à la crapule la plus infâme. Sa fortune fut endettée car fragile. Pour trouver des ressources singulières, le moyen de continuer et de frayer à son libertinage, il s'assura avec une troupe de voleurs⁵ qui infestait la province⁶. Le chef de cette troupe était une fille que l'on nommait MARION DU FAOÜET⁷ et qui a été pendue à Rennes⁸. Il en fit sa maîtresse et a vécu avec elle jusqu'au moment qu'elle fût arrêtée et livrée à la justice.

Son association avec cette troupe et le recèlement étaient si notoires que son signalement fut envoyé aux brigades de la maréchaussée pour l'arrêter.

Le sieur de Robien père ne fit aucune démarche pour réprimer ses excès. La famille indignée de cette inaction se donna des mouvements, sollicita des ordres du roi qu'elle obtint et aux fins desquels elle fit enfermer le sieur de Pontlo fils à Pontorson.

Ces mouvements ne furent déterminés que par les cris et les lettres de la dame de Pontlo qui réclama très vite la liberté de son mari. Elles sont datées de 1750 et 1751. Elle avait même engagé auprès de la duchesse d'Elboeuf, alors en Basse Bretagne, monsieur Duhafond, lieutenant des maréchaux de France, monsieur Mazette de la Saudraye, sénéchal du Faouët, leurs sollicitations aux siennes pour exciter les parents à chercher des moyens qui puissent sauver l'honneur du nom.

Si on en croit les lettres des supérieurs de la maison de Pontorson, il ne paraît pas que les mœurs de cet homme se soient améliorées depuis sa détention. En effet ils écrivaient en 1757, 1763 et 1765 à la famille que le sieur de Pontlo était bien éloigné des sentiments que doit avoir un gentilhomme, qu'il avait les qualités les plus dangereuses, qu'il se plaisait à mettre la maison en contribution et qu'ayant obtenu la permission de sortir en ville, il n'en profitait que pour aller boire et s'enivrer avec des vils gens et qu'ainsi l'on fut obligé de lui retirer cette permission et le renfermer étroitement.

Enfin le 29 avril 1765, la dame de Pontlo écrivait à monsieur le Président de Rohan qu'elle voyait l'impossibilité de solliciter la révocation de la lettre de cachet pour tout ce qu'elle avait appris de l'inconduite de son mari. Elle demandait à monsieur le Président de Robien d'empêcher l'élargissement.

Monsieur de Robien père mourut le 1er janvier 1765. Il laissait 8000 livres de rente à partager entre cinq enfants. La dame de Pontlo prit l'audace d'enlever son mari. Elle se rendit le 16 janvier à Pontorson. Elle savait qu'on avait rendu à son mari la liberté de se promener en ville. Elle le trouva dans un cabaret, elle le fit monter à cheval et l'amena à l'insu des supérieurs de la maison de Pontorson.

Les parents instruits de cet événement firent quelques démarches pour y remédier, mais le sieur de Pontlo, loin d'en être effrayé, alla les voir et pour capter leur bienveillance, leur offrit une démission de ses biens à ses cadets. Sa proposition fut d'abord rejetée, mais sur sa menace de vendre son bien à fond perdu, elle fut adoptée. Par cet acte on lui laissa la jouissance du revenu de sa légitime dans les successions paternelles et maternelles. Il en a toujours joui depuis ce temps.

5 La bande des Finefont (ou Finefond) était une des nombreuses bandes de brigands qui avaient « prospéré » sur le terreau de la très grande misère qui sévissait en Bretagne au XVIIIème siècle.

6 Jean Loredan, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle : Marion du Faouët et ses associés, 1740-1770*, Paris, Perrin, 1910 (Gallica).

7 Marie Louise TREMEL (dite Marion du Faouët) est née le 6 mai 1717 de Phélicien TREMEL et Hélène Kerneau dans le hameau de Porz en Haye, paroisse du Faouët (Morbihan) (*Archives Départementales du Morbihan, BMS Le Faouët 1709-1730, cliché 186/605*).

Pour sortir de la misère, avec deux de ses frères, elle choisit de se joindre à l'une des nombreuses bandes de brigands qui sévissaient en Bretagne (voir supra note n°5). Elle en devint le chef au bout de quelques années. Sorte de Mandrin au féminin, dont la bande détroussait ses victimes sans effusion de sang en épargnant les pauvres, elle eut une vie aventureuse qui se termina par sa pendaison le 2 août 1755 à Quimper. Ses exploits ont fait l'objet de nombreux ouvrages plus ou moins romancés.

Un téléfilm a même été réalisé par Michel Favart en 1997 pour France 2. Le rôle de Marion du Faouët y était tenu par Carole Richert et celui de René Gabriel de Robien par François Marthouret.

8 A Quimper, et non à Rennes (voir note précédente). Elle fut condamnée à être pendue et étranglée le 2 août 1755 sur la place Saint-Corentin à Quimper. (*Archives Départementales du Finistère, minutes de la Prévôté de Quimper, cote B 824*).

Il prit le parti de s'embarquer et passa dans l'île de Jersey en Angleterre où il y résidait encore en cette date du 29 novembre 1767. Tous ses revenus étaient saisis par les créanciers, tant pour les dettes qu'il avait contractées que pour celles de sa femme. Aussi voyant que cette démission n'avait rien opéré en sa faveur auprès de ses parents, il partit pour Jersey.

Voilà, Monseigneur, le détail vrai de sa conduite avant et après sa détention. Je ne peux rien vous dire de ce qu'il a tenu depuis son évasion parce qu'il a toujours été caché et qu'il a passé peu de jours au pays.

Madame de Pontlo ne jouit pas d'une réputation meilleure que celle de son mari. Les certificats de bonne conduite en Angleterre ne peuvent être regardés que comme très suspects, car on sait avec quelle facilité on en obtient de pareils chez l'étranger et surtout à Jersey.

Je pense qu'il serait dangereux pour la famille de Robien de remettre dans la société un aussi mauvais sujet. »

Signé Aurouard

Le 22 mars 1768, on suggéra, compte tenu de la conduite de cet homme, qu'il n'y avait aucun motif pour révoquer les ordres du roi concernant le sieur de Robien de Pontlo. Il n'était pas désiré qu'il obtienne sa liberté. Il était à l'étranger, il y était bien, qu'il y restât⁹...

Extrait de l'ouvrage de Jacques AUGEREAU « *Lettres de cachet en Bretagne sous l'Ancien Régime* », 2007, Association ABGH – PARCHEMIN.

9 Pourtant, il rentra sur ses terres et y mourut le 30 septembre 1772 (voir note N° 1)